



Les CLI, l'ANCCLI et la transparence

Suzanne GAZAL

Maître de conférences en psychologie du risque - Université de Toulouse

Présidente du Comité Scientifique de

l'Association Nationale des Comités et Commissions locales d'information auprès des INB (ANCCLI)

Sommaire

- ❑ **Introduction**
 - *Les sociétés industrialisées : quelques éléments de contexte*
 - *Expertise et décision en matière d'activités nucléaires : le législateur témoin et acteur de l'évolution sociale*
 - *Les installations nucléaires de base (INB)*
- ❑ **La transparence : les CLI et l'ANCCLI face à leurs missions**
 - *Le suivi et la construction de l'information*
 - **l'instruction continue et ponctuelle par les CLI (sûreté, impacts environnemental et sanitaire, gestion de crise)**
 - **le rôle de l'ANCCLI**
 - *La concertation*
 - **la consultation des CLI par l'ASN**
 - **la consultation de l'ANCCLI par l'ASN**
 - *La mission d'information*
- ❑ **Les moyens et les voies de progrès**
 - *Les moyens (financiers, techniques et scientifiques, l'ANCLLI)*
 - *Les voies de progrès*
 - **la démarche ACN**
 - **les voies de progrès identifiées (fonctionnement de routine, procédures administratives, expertise interne)**
- ❑ **Conclusion**
 - *Quelle transparence ?*
 - *Vers « le rétablissement [la préservation] de la confiance dans la justesse et la rectitude de l'action publique de l'Etat » ?*
 - **la concertation en amont de la décision**
 - **les conditions de la confiance**
- ❑ **Annexe : accès à l'information, quelques incontournables**



Les sociétés industrialisées

Quelques éléments de contexte

Suzanne GAZAL
Comité Scientifique de l'ANCCLI

Colloque Transparence et Environnement
Dijon, 22 mars 2012

❑ **Des évènements collectifs** mettant en péril l'environnement et/ou la santé humaine (catastrophes industrielles, crises sanitaires, évolution du climat...)

❑ **Une société caractérisée par**

- **une modification profonde de la nature du risque**
- **une modification de la relation au risque**
- **la perte de repères fondamentaux**
- **la laïcisation de la catastrophe**
- **le développement du libéralisme**



perte de confiance mais aussi

exigence de maîtrise sur les activités à risque

et sa traduction

□ **Une demande citoyenne** qui concerne

- **La dissociation entre expertise, gestion des activités à risque et décision**
- **L'identification des enjeux (des bénéfiques ET des inconvénients) potentiellement associés aux divers projets à court, moyen ET long termes, et ce pour les différents porteurs d'enjeux**
- **La prise en compte de l'incertitude scientifique (limites de la connaissance, notion d'aléa)**
- **L'implication dans le processus d'expertise**
- **La possibilité d'influer sur le processus de décision dans le cadre de procédures ouvertes réglementées**
- **La démonstration de l'utilité sociale de l'activité**
- **Le renversement de la charge de la preuve (application du principe de précaution)**



Expertise et décision en matière d'activités nucléaires

Le législateur témoin et acteur de cette évolution sociale

Suzanne GAZAL
Comité Scientifique de l'ANCCLI

Colloque Transparence et Environnement
Dijon, 22 mars 2012

- ❑ **Création des premières commissions de surveillance auprès des INB :**
la Commission Locale de Surveillance de Fessenheim (1977), la Commission Spéciale Permanente d'Information près de l'Etablissement AREVA-NC de La Hague (1981)
Leur création précède la circulaire Mauroy, qui invite à la généralisation des CLI et en précise les missions

- ❑ **La circulaire Mauroy (15 décembre 1981)**
Création de *commissions d'information* auprès des grands équipements énergétiques et notamment des sites nucléaires civils (Présidents de conseils généraux) (non contraignante)
 - missions de *suivi de l'impact de l'installation / d'information / d'avis et recommandations* donc de concertation (facultatif)
 - *droit* à toutes les informations disponibles (exploitant, administrations de contrôle) sauf secrets de défense nationale et impératifs de sécurité publique (limités au strict nécessaire)

- ❑ **Création de l'Association nationale des CLI (ANCLI) (2000)**
Elle précède la loi du 13 juin 2006, qui donne aux CLI un statut juridique et prévoit la possibilité de créer une fédération des CLI

- ❑ **Loi du 13 juin 2006** (Articles 1, 18, 22, 23 notamment) *relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire* et **décret du 12 mars 2008** *relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base* (Code de l'environnement Articles L125-10 à 33 et L 591-1)
- ❖ **Création de commissions locales d'information**
 - **Missions de suivi / d'information / de concertation** en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement
 - **Droits en matière d'accès à l'information**
 - accès à toute information nécessaire à l'accomplissement de ses missions (sources : exploitant, ASN, autres services de l'Etat, HCTISN, CHSCT)
 - production d'une information propre (analyses et mesures environnementales, expertises)
 - **Conditions de la concertation** (consultation sur les projets relatifs à l'INB, obligatoire si enquêtes publiques)
- ❖ **Création d'une fédération des CLI** (non contraignante)
 - **Assistance aux CLI** pour les questions d'intérêt commun



Installations nucléaires de base (INB)

Suzanne GAZAL
Comité Scientifique de l'ANCCLI

Colloque Transparence et Environnement
Dijon, 22 mars 2012

❑ **Les installations nucléaires de base (INB)**

- **les réacteurs nucléaires**
- **les installations (...) de préparation, d'enrichissement, de fabrication, de traitement ou d'entreposage de combustibles nucléaires ou de traitement, d'entreposage ou de stockage de déchets radioactifs¹**
- **les installations contenant des substances radioactives ou fissiles¹ (notamment les centres de recherche, les centres de fabrication de radio isotopes à usage médical...)**
- **les accélérateurs de particules¹**

¹ caractéristiques définies en Conseil d'Etat

❑ **Aujourd'hui :**

- **126 Installations nucléaires de base**
- **38 Commissions et Comités locaux d'information**



**« La transparence en matière nucléaire
est l'ensemble des dispositions prises pour garantir le droit du public
à une information fiable et accessible en matière de sécurité nucléaire »
(Code de l'Environnement, Article L125-12)**

Les CLI et l'ANCCLI face à leurs missions



Le suivi et la construction de l'information

Suzanne GAZAL
Comité Scientifique de l'ANCCLI

Colloque Transparence et Environnement
Dijon, 22 mars 2012

Les CLI et le suivi de l'installation

L'instruction continue et ponctuelle (1)

□ La sûreté : le cas des centres nucléaires de production d'énergie (CNPE)

➤ *Le suivi du fonctionnement d'une installation* qui porte sur

- le fonctionnement de routine : les évènements (intéressant / significatifs pour la sûreté, les transports, la radioprotection, l'environnement)¹
- les inspections de l'ASN auxquelles les CLI sont invitées à participer²
- les arrêts de tranche pour renouvellement du combustible, contrôles et interventions divers³
- les visites décennales³
- les études complémentaires de sûreté conduites suite à la catastrophe de Fukushima⁴
- les évènements (potentiellement) génériques importants pour la sûreté (première barrière, systèmes de refroidissement, instrumentation du cœur, disponibilité des sources électriques, qualification au séisme...)⁵
- les questions non spécifiques à l'installation (recours à la sous-traitance, prévention du risque hydrogène...)⁵

➤ *Les expertises* (de terrain et/ou sur dossier) : *e.g.* à l'occasion de visites décennales (Fessenheim 1989, 1999-2000, 2009; Le Blayais 2003; Golfech 2004, 2012; Gravelines, 2012)

Les CLI et le suivi de l'installation

L'instruction continue et ponctuelle (2)

□ L'environnement

➤ *Le suivi environnemental*⁶ qui porte sur

- les rejets (non) radioactifs
- l'utilisation de la ressource en eau
- le marquage de l'environnement
- la production et la gestion des déchets

➤ *Diverses actions des CLI* notamment

- ✓ **La surveillance de l'environnement (ASN *Contrôle* n°188, juillet 2010)**
 - ❖ *ponctuelle* : établissement d'un référentiel
 - avant la mise en service de l'installation (Golfech 1989)
 - en cours d'exploitation (SEIVA 2001; La Hague 1999-2000, 2001-2003; Saclay 2004; Soulaines 2007; Cadarache 2008; Gravelines 2010...)
 - ❖ *permanente* (Golfech 1989-2012, SEIVA 1998-2012)
- ✓ **L'expertise des protocoles de surveillance de l'exploitant (Fessenheim 2000; Blayais 2001-2002; Cadarache 2006)**

(Notes 1 à 7 : voir Annexe)

Les CLI et le suivi de l'installation

L'instruction continue et ponctuelle (3)

❑ L'impact sanitaire de l'installation

- *Les actions des CLI* : études épidémiologiques (Tricastin 2010 ...)

❑ La gestion de crise⁷

- *Le suivi des exercices de crise* auxquels les CLI sont invitées comme observateurs...
- *Diverses actions des CLI*
 - le suivi des rejets en situation accidentelle (logiciel RODOS)
 - l'examen des plans particuliers d'intervention (Golfech 1991, 1995, 2002; Dampierre 2012...)
 - la contribution au débat concernant les plans post-accidentels (Colloques Golfech 2010, Marcoule 2012...)

**Et toutes recherches et manifestations concernant de manière plus générale
l'ensemble de ces thèmes**

L'ANCCLI et la construction de l'information

- ❑ **Etudes et expertises sur tout sujet lié aux missions des CLI**
 - **Le Comité scientifique**
 - publications (*e.g.* « Le tritium - Actualité d'aujourd'hui et de demain », Lavoisier, 2010)
 - travaux d'investigation (*e.g.* Les autorisations de prélèvement d'eau et de rejets, en cours)
 - **Les groupes permanents** *e.g.* « Matières et déchets radioactifs » : gestion des déchets (combustibles usés, déchets de faible activité à vie longue en collaboration avec le HCTSIN)
 - **Le Livre Blanc** « Matières et déchets radioactifs - territoires » (2006)
 - **Les expertises** *e.g.* Analyse des études complémentaires de sûreté (2012)
- ❑ **Organisation de colloques et réunions d'intérêt commun**
 - e.g.* Colloque « Le tritium, discret mais présent partout » (2008)
- ❑ **Relations avec les organismes d'expertise (HCTSIN, IRSN...)**
- ❑ **Relations internationales**



La concertation

Suzanne GAZAL
Comité Scientifique de l'ANCCLI

Colloque Transparence et Environnement
Dijon, 22 mars 2012

La consultation des CLI par l'Autorité de sûreté nucléaire

- ❑ **Les enquêtes publiques** (consultation obligatoire, loi TSN) *e.g.*
 - **Demande de création de l'EPR (Flamanville 3) (ANCCLI, 2006)**
 - **Demande d'introduction de combustible MOX dans les réacteurs de Gravelines 5 et 6 (2006)**
 - **Demande de modification du décret du 08.09.1977 modifié autorisant la création par la société Eurodif-Production d'une usine de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse sur le site de Tricastin (CLIGEET, 2012)**
 - **Déjà en 2005 : Demande de révision des autorisations de prise d'eau et de rejets du CNPE de Golfech**

- ❑ **Projets de prescriptions relatifs à une modification**
 - **de l'installation (*e.g.* Penly, 2011)**
 - **de l'autorisation de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents liquides et gazeux (*e.g.* Saclay 2009; Flamanville 2010; Cruas, 2012...) ...**

(consultation facultative, décret 2007 modifié)

La consultation de l'ANCCLI par l'Autorité de sûreté nucléaire

dans le cadre notamment de nombreux groupes de réflexion et de travail pluralistes

- ❑ Le groupe de réflexion pluraliste sur le *tritium* (2008-2010) et le Comité de suivi de mise en œuvre du « Plan action tritium » (depuis 2011)
- ❑ Le groupe de réflexion pluraliste sur les *leucémies infantiles autour des sites nucléaires* (2009-2011)
- ❑ Le groupe de travail sur le *Plan national de gestion des Matières et Déchets Radioactifs* (PNGMDR) (permanent)
- ❑ Le Comité Directeur pour la *gestion de la phase Post-Accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique* (CODIRPA) (depuis 2005)
- ❑ Le groupe de travail « *Campagne de distribution des comprimés d'iode* » (depuis 2009)
- ❑ Le groupe de travail « *Maîtrise de l'urbanisation* » (depuis 2010)



« La CLI organise une information régulière du public sur les informations qui lui sont communiquées par les exploitants, l’Autorité de sûreté nucléaire et les autres services de l’Etat et sur les conclusions des concertations et des débats qu’elle organise » (Décret du 12.03.2008, Article 12)

La mission d’information

Les *documents* communiqués à la CLI par l'exploitant, l'ASN et les autres services de l'Etat font l'objet d'une information régulière du public

**L'ensemble des travaux des CLI et de l'ANCCLI
qu'il s'agisse de la *production des connaissances* ou de la *concertation*
sont mises à la disposition du public**

- ❑ **sous forme de revues à publication régulière**
- ❑ **sous forme de publications exceptionnelles**
- ❑ **sur leur site Internet, accessible directement ou via le site de l'ANCCLI**
www.anccli.fr



Les actions des CLI

Les moyens et les voies de progrès

Les moyens (1)

Les moyens dont disposent les CLI pour mener à bien leurs missions...

- ❑ **Les moyens financiers** (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, partie du produit de la taxe sur les INB instituée par la loi de finance du 30/12/1999, en attente du décret d'application)
- ❑ **Les moyens techniques et scientifiques**
 - Documents et informations généraux ou relatifs à l'installation fournis par l'exploitant, l'ASN, les services de l'Etat, le HCTISN, l'IRSN (*supra*)
 - L'expertise interne
 - L'expertise externe (le Comité scientifique de l'ANCCLI, les associations indépendantes, les cabinets d'expertise, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, l'Institut national de Veille Sanitaire, l'enseignement supérieur et la recherche...)
 - L'ANCCLI

Les moyens (2)

□ L'ANCCLI, soutien des CLI

➤ Soutien scientifique concernant

- les *projets* relatifs à l'installation (enquêtes publiques : Gravelines 2006, CLIGEET 2012 ...; modifications : Penly 2010, Cruas 2012...)
- les *expertises autres* (Saint-Laurent-des-Eaux 2006...)
- l'*information* (communication d'informations nationales, européennes, internationales)
- L'organisation de *réunions* et d'*événements* d'intérêt commun aux CLI (« Les enjeux de sûreté suite à l'accident de Fukushima » 2011-2012 et autres Colloques 2001- 2008...; développement d'un outil de sensibilisation des acteurs locaux à la problématique post-accidentelle « OPAL » en cours)
- L'élaboration de *documents méthodologiques* (e.g. « Santé publique à proximité des installations nucléaires - Comment aborder les questions posées » 2011) éventuellement en lien avec l'IRSN, l'InVS ...
- La *formation* des membres des CLI

➤ Soutien logistique

Les voies de progrès (1)

Suite à une manifestation sur ce thème organisée à Luxembourg en 2009 par l'ANCCLI avec le soutien de la CE, le principe a été arrêté de

- ❑ Tables rondes nationales sur la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus (25 juin 1998) (Aarhus Convention and Nuclear)**

- ❑ Trois tables rondes ACN France (pilotage ANCCLI, HCTISN, IRSN, Greenpeace) sur les thèmes**
 - L'accès du public à l'information et la participation à la prise de décision**
 - Le processus de recherche d'un site FAVL**
 - La montée en compétence des CLI et l'accès à l'expertise pour une vraie participation**

Les voies de progrès (2)

Les recommandations des trois tables rondes

□ En fonctionnement de routine

- *accès à l'information* (suivi des inspections, dossiers d'analyse et informations, rapports mensuels de surveillance de l'environnement, rejets radioactifs détaillés...)
- mise en place d'*un dialogue technique permanent* (CLI/acteurs de la filière nucléaire) au besoin dans un *cadre conventionnel* (e.g. convention d'information CNPE-CLI Golfech, 1997; expertises visites décennales)

□ Lors de procédures administratives (enquête publique, projet de prescriptions...)

- accès à *toutes les connaissances disponibles* relatives au dossier à instruire (possibilité de conventions multipartites avec clauses de confidentialité, e.g. projet de création de Flamanville-3, 2006)
- accès à *l'ensemble des pièces* du dossier (exploitant, ASN, administrations, IRSN, réponses apportées par l'Exploitant ou l'ASN aux questions posées y compris par la CLI)
- *délai* suffisant pour étudier le dossier

□ Concernant l'expertise interne plusieurs pré requis

- **secrétariat scientifique / chargés de mission / personnalités qualifiées / formation**



Conclusion

Suzanne GAZAL
Comité Scientifique de l'ANCCLI

Colloque Transparence et Environnement
Dijon, 22 mars 2012

❑ **Quelle transparence ?**

- le HCTSIN / l'IRSN
- l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
- les exploitants

❑ **Vers « le rétablissement (la préservation) de la confiance dans la justesse et la rectitude de l'action publique de l'Etat » ?**

➤ *La concertation en amont de la décision*

- **enquêtes publiques : pas de co-construction de la *décision***
- ***quelle prise en compte* des avis et demandes des CLI et de l'ANCCLI par l'ASN dans l'établissement de ses propres avis et de ses décisions ?**
- **la *non synchronisation* enquêtes publiques locales / programmatiques nationales (e.g. le démantèlement, Brennilis 2009) : une concertation limitée ?**

➤ *Les conditions de la confiance*

***la confiance* = mécanisme de délégation d'une partie de sa capacité d'action dans un contexte *notamment* de manque de contrôle, de connaissances scientifiques et techniques lacunaires, de valeurs partagées et d'objectifs communs**

➔ **quelle *compatibilité* avec les éléments de contexte (perte de confiance, exigence de maîtrise) ?**



Annexe

Suzanne GAZAL
Comité Scientifique de l'ANCCLI

Colloque Transparence et Environnement
Dijon, 22 mars 2012

Accès à l'information *Quelques incontournables...(1)*

(1) Documents exploitant

- Télécopies de déclaration d'évènements importants et d'évènements significatifs* pour la sûreté, les transports, la radioprotection, l'environnement adressées à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)
- Comptes rendus d'analyse des évènements significatifs (10 à 20 pages) adressés à l'ASN
- Tableau récapitulatif périodique des suites données à ces événements par l'exploitant

Documents ASN

- Résumés non techniques des événements significatifs (ASN régionale)
- Revue Contrôle / Site de l'ASN / Communiqués de presse...

(2) Documents ASN

- Lettres de suite adressées à l'exploitant et éventuellement à la CLI par l'ASN régionale, mises en ligne sur le site de l'ASN (15 à 20 inspections/an/site)

Documents exploitant

- Les suites données à ces lettres de suite par l'exploitant

* classés dans l'Echelle de gravité des incidents et accidents nucléaires niveaux 0 et au-dessus

Accès à l'information *Quelques incontournables...(2)*

(3) Documents exploitant

- **Compte rendus détaillés (programme détaillé de l'arrêt de tranche / résultat des contrôles et interventions) (durée d'un cycle de fonctionnement : 10 mois à plus de 14 mois selon le mode de gestion du combustible)**

et de manière générale Rapport annuel du site

(4) Documents exploitant

- **Rapport d'évaluation complémentaire de la sûreté des installations nucléaires du site au regard de l'accident de Fukushima**

Documents IRSN

- **Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Evaluations complémentaires de sûreté post-Fukushima : comportement des installations nucléaires françaises en cas de situations extrêmes et pertinence des propositions d'amélioration. Rapport n°679**

Documents ASN

- **Rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire**
- **Notification de la décision de l'ASN relative aux prescriptions technologiques applicables au vu des conclusions des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) de chaque site**

(5) Toutes informations disponibles (exploitant, IRSN, ASN, HCTSIN...)

Accès à l'information *Quelques incontournables... (3)*

(6) Réglementation

- **Arrêtés d'autorisation de prélèvement d'eau et de rejets (avant 2008)**
- **Arrêtés portant homologation des décisions de l'ASN concernant les limites de rejet dans l'environnement des effluents liquides et gazeux / Décisions de l'ASN fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement (après 2007)**

Documents exploitant outre les documents mentionnés en (1)

- **Résultats mensuels de surveillance de l'environnement du site**
- **Rapports mensuels de surveillance de l'environnement du site**
- **Rapport annuel de surveillance de l'environnement du site**

Résultats des mesures environnementales éventuellement réalisées par organismes divers (ASN, IRSN, associations...)

(7) Services de l'Etat (préfectures)

- **Préparation et bilan des exercices de crise**
- **Plans particuliers d'intervention (PPI)**